

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1140**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Prestations de maîtrise d'oeuvre de bâtiment pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

Commission permanente du 12 septembre 2016**Décision n° CP-2016-1140**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Prestations de maîtrise d'oeuvre de bâtiment pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision du Bureau n° B-2014-5009 du 3 février 2014, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon le 1er janvier 2015, a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles concernant des prestations de maîtrise d'œuvre de bâtiment pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le campus LyonTech La Doua à Villeurbanne.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2014-129, le 11 mars 2014 au groupement d'entreprises CBXS (mandataire) - DACBERT - OTEIS - ORFEA pour un montant de 447 740 €HT, soit 537 288 €TTC.

Lors de la réception des plis des entreprises en réponse à la consultation portant sur les différents marchés de travaux, l'obligation a été faite au titulaire d'analyser ces plis dans les locaux de la Métropole de Lyon. Ceci a nécessité de la part dudit attributaire une adaptation de ses ressources humaines et matérielles pour les détacher dans des lieux non prévus au moment de l'établissement de la proposition d'honoraires et non équipés pour réaliser ce type de travail en réseau au sein de l'équipe.

Par ailleurs, durant la phase de négociation des marchés de travaux, les demandes de modification du plan des installations de chantier et des boîtiers de dérivation électriques des kits de recherche ont contribué à augmenter le coût des travaux. L'étude et le suivi de la réalisation de ces prestations complémentaires ont requis une mobilisation supplémentaire du titulaire.

Ces modifications ont ainsi engendré des dépenses supplémentaires qui modifient le montant initial du marché et doivent par voie de conséquence faire l'objet d'un avenant.

Cet avenant n° 3 d'un montant de 6 940,30 €HT, soit 8 328,36 €TTC porterait le montant total du marché à 454 680,30 €HT, soit 545 616,36 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,55 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 3 au marché n° 2014-129 conclu avec le groupement d'entreprises CBXS (mandataire) - DACBERT - OTEIS - ORFEA pour des prestations de maîtrise d'œuvre de bâtiment pour la construction de la plateforme de recherche AxelOne sur le campus LyonTech La Doua à Villeurbanne.

Cet avenant d'un montant de 6 940,30 € HT, soit 8 328,36 € TTC porterait le montant total du marché à 454 680,30 € HT, soit 545 616,36 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée sur l'opération n° 0P03O2816, en dépenses et en recettes à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 4581061 - fonction 01 pour un montant de 6 940,30 € HT, soit 8 328,36 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.